

IRLANDE.

Sympathies de l'Allemagne pour O'Connell.—Voici la traduction d'une adresse à Daniel O'Connell, qui se couvre de milliers de signatures sur les bords du Rhin, et qui rencontre de vives sympathies dans l'Allemagne tout entière. Elle a pour auteur M. Walter, professeur de droit canon à l'Université de Bonn.

“ A Daniel O'Connell l'Irlandais.”

“ Monsieur,

“ Les peines et les travaux auxquels vous vous êtes soumis pour améliorer l'état politique de l'Irlande ont depuis longtemps attiré l'attention de tous les peuples civilisés. Mais votre position actuelle est telle qu'une sympathie tacite ne suffit plus; des hommes de toutes les parties de l'Allemagne s'approchent de vous pour vous exprimer par cette adresse le sentiment qui les anime à votre égard.

“ Vous avez fait beaucoup et de grandes choses pour votre patrie. Vous avez mis fin à la division brutale et aux querelles sanglantes qui désolaient votre belle patrie et qui la déshonoraient aux yeux de l'Europe. Vous lui avez fait comprendre et apprécier la valeur des plus grands biens de l'homme, de la liberté, de la religion et de l'existence politique. Mais vous avez fait voir aussi avec la plus grande énergie quelles sont, à côté des espérances les plus hardies, les conditions morales dont dépend leur accomplissement. Vous êtes devenu le chef des masses dont l'histoire n'offre pas encore d'exemple; vous l'êtes devenu parce que vous avez su leur inspirer la noblesse de sentiments dont vous êtes animé vous-même.

“ Tout cela, vous l'avez opéré, simple particulier, par la force des paroles que vous avez adressées à vos fidèles compatriotes avec cette simplicité avec laquelle vous parliez tout récemment au jury. Pour les répandre vous vous êtes servi des moyens qui appartiennent à cette liberté antique dont tout Anglais s'enorgueillit à juste titre. Et c'est ainsi que vous avez accompli des choses extraordinaires, immenses.

“ Nous, qui sommes habitués à un autre état de choses, nous ne vous suivions pas toujours sans quelque crainte dans la voie où vous vous étiez engagé. Cependant nous nous reposons sur votre assurance solennelle de vouloir rester toujours dans les bornes de moyens pacifiques et légaux. Nous nous reposons sur la puissance morale qui vous donnait le pouvoir de retenir les masses dans ces limites. Nous nous reposons enfin sur la sincérité et la franchise avec lesquelles vous déclariez être le fils obéissant de la sainte Eglise catholique, et attaché à sa foi, qui interdit d'une manière péremptoire de se servir de tout moyen contraire à l'ordre existant, fût-ce même pour arriver à un but juste et louable.

“ Nous entendîmes des paroles qui passaient devant vous comme une tempête; mais nous vous vîmes aussi placé sur un rocher contre lequel se brisaient les flots en fureur.

“ Dans la chaleur de vos discours, vous avez prononcé contre l'Angleterre des paroles dures, qui s'expliquent par le souvenir du passé. Mais cette dureté de langage, vous l'avez mitigée par la vénération et l'hommage loyal dont vous entouriez un nom auguste, qui est cher à tout habitant des trois royaumes. Vous avez prouvé par vos paroles et par vos actes que quand même vous jugiez une séparation législative comme utile à votre patrie, vous vouliez cependant rester uni aux nobles citoyens de l'Angleterre pour ce qui est la chose principale dans chaque Etat, savoir, dans l'attachement et le dévouement à votre auguste Reine.

“ Si néanmoins le jury a prononcé contre vous un verdict de culpabilité, nous ne voulons pas censurer un jugement que le jury a cru devoir porter, en envisageant l'affaire à son point de vue, et qu'il n'a porté qu'avec répugnance, comme nous aimons à le croire. Mais, quoi qu'il en soit, le verdict est là et les formes judiciaires ont été accomplies. Cependant l'affaire se présente tout autrement à nos yeux. Votre cause n'est pas celle d'un simple procès: c'est un événement historique qui dépasse de beaucoup les bornes étroites des événements ordinaires; c'est le combat du présent contre un passé malheureux et qui aura pour résultat un avenir prospère. C'est avec ce sentiment que nous vous serrons cordialement la main pour vous témoigner notre estime et nos sympathies et que nous vous disons: le blâme de la loi, la peine peut vous atteindre: le déshonneur, suite ordinaire de la peine, ne vous atteindra jamais.

“ Mais il ne parviendra pas à cette extrémité. L'esprit de modération et de calme qui a veillé si souvent sur l'Angleterre, et qui, en 1829, n'émancipé les catholiques, trouvera une issue pour sortir de cette difficulté. Nous avons confiance dans votre auguste Reine, à laquelle vous êtes dévoué avec amour et vénération, dont vous avez toujours respecté l'autorité. Elle trouvera dans son noble cœur et dans les prérogatives de la Couronne, les moyens extraordinaires qu'exige la situation toute extraordinaire aussi de son royaume.

“ Quand même, cependant, cet espoir ne s'accomplirait pas, l'esprit de modération qui découle de notre sainte religion et qui vous inspira ces magnifiques adresses aux Evêques et au peuple d'Irlande, guidera vos pas. Vous direz à vos Irlandais que l'heure est venue où il s'agit de prouver par des faits qu'ils sont enfants obéissants de notre sainte mère l'Eglise, laquelle défend tout moyen violent pour renverser l'ordre établi, et qui enseigne que la patience et la persévérance dans l'emploi de moyens légaux et pacifiques sont une des plus belles vertus chrétiennes. Vous leur rappellerez que le martyre est la source la plus abondante de bénédictions et de grâces pour les générations futures.

“ L'Allemagne, l'Europe entière tourne les yeux vers vous et vers votre patrie. Vous vous montrerez digne de la grande mission dont Dieu vous a chargé!

“ En Allemagne, février, 1844.”

(*Suivent les signatures.*)

DECES.

En cette ville, subitement, vendredi matin, le 24 courant, Dame Marie Reine Harnois, épouse de Ludger Duvernay, écrivain, éditeur-propriétaire de la *Minerve*, âgée de 44 ans. Cette dame laisse pour la regretter un époux inconsolable, cinq enfans dont plusieurs sont encore en bas âge et un grand cercle d'amis qui n'oublieront jamais ses vertus et ses qualités. Charitable envers tous, elle n'avait rien à elle et ne pouvait voir souffrir le pauvre à sa porte sans venir à son secours. Que la terre lui soit légère! Puisse-t-elle dormir du sommeil des justes!

Ornements d'Eglise.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
NEW-YORK. }

“Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ECHANTILLONS

et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

“Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une **FRAICHEUR** irréprochable.

“Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique.” Les échantillons des objets les

PLUS RICHES ET LES **PLUS NOUVEAUX**, seront exposés à Montréal, aux Magasins de **JOSEPH ROY**, Ecr., et plus tard à Québec, chez **G. D. BALZARETTI**, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour **OBJETS D'EGLISE**.

On fera venir les **ORNEMENS** tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beaver à l'encoignure de Broad Street, New-York.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE,

DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA.

LES PERSONNES qui désireraient se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des **MÉLANGES**.

Prix: trente sols; quatorze schellings la douzaine.

ON demande à **ST. VALENTIN** un **MAÎTRE D'ÉCOLE** marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à **JOSEPH BISSONNET**, écuyer, Commissaire d'Ecole.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STARKE et Cie.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES **MÉLANGES** se publient deux fois la semaine, le **Mardi** et le **Vendredi**. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de **QUATRE PIASTRES** pour l'année, et **CINQ PIASTRES** par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

ON s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez **MM. FABRE** et **LEPROUX**, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE **JANVIER VINET**, PTE.
PUBLIÉ PAR **J. B. DUPUY**, PTE.
IMPRIMÉ PAR **J. A. PLINGUET**.